

## **Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le seize du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du dix novembre deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

**Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 12**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

### **Membres présents :**

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Maria DANIEL, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS - Conseillers municipaux.

### **Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:**

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU donne pouvoir à Madame Sandra PELLETIER;

Monsieur Bernard LE HIR donne pouvoir à Madame Cécile HUET

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile HUET

### **1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2016 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Commissions communales**

#### **❖ Vie locale et proximité :**

#### **Bulletin :**

Mme CHAUDET demande à ce que les articles soient envoyés au plus tard le 5 décembre pour une parution prévue entre le 7 et le 19 janvier 2017. Un rappel à ce sujet sera fait aux membres des associations communales lors de la réunion annuelle prévue le 18 novembre.

L'architecture du bulletin est construite, le dossier central portera sur la junior association.

#### **Commerçant :**

M. ZIMMERMANN, marchands de fruits et légumes est installé le mercredi depuis la fin du mois d'octobre. Ce dernier est satisfait de la progression de la fréquentation. Une information sur ses temps de présences a été diffusée dans les boîtes aux lettres aujourd'hui.

#### **Projets jeunes :**

Jules ABELARD et Gabin LANDEAU-TROTTIER ont sollicité la mairie pour la construction d'un terrain de cross. Ce projet étant actuellement à l'étude au sein des Lions d'or, la municipalité a proposé aux enfants de moins de 11 ans de se joindre à la réflexion. Une nouvelle rencontre sera programmée en février 2017.

Le rendez-vous avec la responsable des juniors associations s'est bien passé. Elle donne un avis favorable à la constitution, par les jeunes, de ce type d'association. La constitution devrait être effective en début d'année 2017.

#### **Fête communale :**

Le Conseil municipal propose la date du 10 juin pour la nouvelle édition de la fête communale, qui se déroulera selon le même principe qu'en 2016. Cette date doit prochainement être confirmée. Mme SAULDUBOIS propose de programmer rapidement une réunion de préparation et d'associer les habitants qui le souhaitent afin de répartir la charge de travail au mieux.

Par ailleurs, l'association Courir à Ecuillé souhaite s'investir sur cet évènement

#### **Réunion annuelle des associations :**

La Commission vie locale et proximité proposera aux associations de ne plus participer à Nature en fête mais de transformer l'évènement en « sports et santé » en y associant toutes les associations de la commune ainsi que des partenaires extérieurs.

#### **Trail écuillé :**

La réunion du 9 novembre avec la Préfecture et les membres du bureau de l'association Courir à Ecuillé s'est bien passée. Les services de l'Etat sont satisfaits des propositions faites par l'association et de la sécurité mise en place durant la manifestation. L'association fait un rappel auprès des habitants de la commune pour l'aide de bénévoles (environ 200 sont nécessaires). L'inscription se fait en ligne (<http://www.trail-ecuille.fr>).

#### ❖ **Enfance**

##### Conseil d'école du 8 novembre :

Beaucoup de nouvelles familles sont arrivées cette année. Les parents souhaitent s'investir activement dans les projets de l'école. M. DESPORTES, Directeur, est satisfait de la rentrée. Les enseignants présents l'année dernière sont restés à Ecuillé et la 4<sup>ème</sup> classe est conservée cette année. La préparation de l'activité « cirque », projet 2017 de l'école, est en cours. Des récupérations de papiers sont programmées ainsi que la soirée Halloween organisée par l'APE pour financer le projet. Dégradations à l'école (en extérieur) : arbres et clôture abimés.

Une réunion avec Sophie BENOIT, animatrice du RAM est programmée pour étudier les possibilités d'accueil des enfants de moins de 3 ans lorsque la sortie du REP sera effective.

##### Rencontre avec M. EZECHIEL de l'EPARC :

Le bilan de ces 3 années d'exercices est positif. Les enfants découvrent de nouveaux goûts et notamment les haricots verts froids en salade qui ont remporté un succès. L'EPARC met également l'accent sur les produits bio et locaux et essaye de diversifier et améliorer son offre sur ces thématiques.

L'EPARC rappelle que les parents et les élus peuvent, s'ils le souhaitent, visiter les cuisines de l'établissement.

#### ❖ **Urbanisme**

Prochaine commission le 30 novembre : bilan des chantiers 2016 et projets à venir.

1<sup>er</sup> décembre : réunion avec Thomas GUELARD, technicien de secteur, et Rémi BOULAY, agent communal, au sujet des curages des émissaires, ainsi que du fauchage/broyage et des eaux pluviales.

Prochain broyage de végétaux : date à fixer (Une délibération a été prise par l'intercommunalité pour financer à hauteur de 200 € la location par les collectivités d'un broyeur 2 fois par an).

Réunion publique prévue le 2 décembre à 19h30 dans la salle de motricité de l'école. Elle aura pour thème « les espaces verts et la valorisation du cadre de vie ».

Enquête sur la vision du monde agricole : Questionnaire réalisé par les étudiants de l'ESA, de l'UCO et les élus d'Angers Loire Métropole. Elle a pour objectif d'aider à la réalisation du projet agricole territorial. L'enquête est disponible en ligne du 14 novembre au 4 décembre 2016 sur le site internet de la commune.

Clos du charron : lot 4 à la vente. Remise de clé des locatifs le 28 novembre à 15h.

Salle polyvalente : la rampe d'accessibilité est construite. Il reste la nouvelle porte d'entrée à installer.

Une inauguration sera faite prochainement pour remercier ceux qui se sont investis.

#### ❖ **C.C.A.S.**

Réunion le 18 novembre à 19h.

Rapprochement organisé entre les 3 CLIC angevins : pour le moment peu d'informations à communiquer sur le sujet.

#### 3) **Finances ;**

#### ❖ **Convention de gestion et annexe financière (délib 2016-32) ;**

Finances – Convention de gestion et annexe financière
---

Suite au transfert à Angers Loire Métropole des compétences nécessaires à sa transformation en Communauté urbaine par arrêté du Préfet du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Angers Loire Métropole a conclu avec chaque commune une convention de gestion dans l'objectif d'assurer la continuité et la sécurité du service public.

Par ces conventions, Angers Loire Métropole a confié aux communes l'exercice en son nom et pour son compte de :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
- La création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

Pour trois communes (Angers, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Trélazé), Angers Loire Métropole leur a également confié la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Suite à la création des deux communes nouvelles de Longuenée-en-Anjou et de Verrières-en-Anjou, elle a conclu deux nouvelles conventions de gestion qui ont abrogé les conventions précédentes conclues avec les communes déléguées.

Après un an de mise en œuvre des conventions de gestion, il y a lieu de procéder par avenant à certains ajustements. Ces ajustements sont de plusieurs ordres, principalement :

- Financier, notamment : comme prévu par la convention initiale, une nouvelle annexe des avances et des fonds de concours est modifié de manière à tenir compte des réalités budgétaires ;
- Juridique, notamment : Angers Loire Métropole autorise bien les communes à utiliser l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences concernées ;
- Opérationnelle, notamment : l'annexe n°1 sur le périmètre des compétences concernées est clarifiée et simplifiée.

Les montants des fonds de concours pour l'année 2016 indiqués dans l'annexe financière seront versés par la commune après émission du titre de recettes par Angers Loire Métropole.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, articles L 5211-1 et suivants ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, articles L 5215-1 et suivants ;

**VU** les statuts d'Angers Loire Métropole ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération ;

**VU** la délibération du Conseil de communauté du 14 septembre 2015 approuvant les conventions de gestion ;

**VU** la délibération du Conseil de communauté du 18 janvier 2016 approuvant les conventions de gestion avec les communes de Longuenée-en-Anjou et de Verrières-en-Anjou ;

**VU** la délibération 2016-25 du 21 septembre 2016 portant sur la révision du montant de l'attribution de compensation 2015-2016 et 2017 de la commune d'Ecuillé ;

**CONSIDERANT** l'intérêt, avec le recul d'une année de mise en œuvre des conventions de gestion, de procéder par avenant à quelques ajustements, pour certains prévus par les conventions initiales ;

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission finances intercommunale du 5 septembre 2016 ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant proposé par Angers Loire Métropole à la commune d'Ecuillé ;
- ✓ **APPROUVE** l'annexe financière jointe à l'avenant mentionné ci-dessous :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ✓ **IMPUTE** les dépenses et les recettes sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants selon la nomenclature M14 en vigueur.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

4) **Ressources humaines**

❖ **Objet : Ressources humaines – désignation du coordonnateur communal (délib 2016-33)**

Objet : Ressources humaines – désignation du coordonnateur communal
---

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**CONSIDERANT** le recensement de la population d'Ecuillé prévu entre le 19 janvier et le 18 février 2017 ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **DESIGNE** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune
- ✓ **PROPOSE** Madame Emmanuelle BUSSON-NEDELEC, agent communal au poste de coordonnateur communal pour le recensement prévu entre le 19 janvier et le 18 février 2017 ;
- ✓ **PROPOSE** Monsieur François BOURGEON, habitant d'Ecuillé au poste de coordonnateur communal adjoint ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un des adjoints de Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

❖ **Objet : Ressources humaines – recrutement de l'agent recenseur (délib 2016-34)**

Objet : Ressources humaines – recrutement de l'agent recenseur
--

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1 171 euros pour 2017 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 1 emploi temporaire d'agents recenseur vacataire ;
- rémunération nette de 1.08 € par feuille logement remplie (papier ou internet) et 1.50 euros par feuille individuelle remplie (papier ou internet) ;
- Le remboursement des frais kilométriques plafonnés à 100 €.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour la période du 19 janvier au 18 février 2017 et les formations préalables ;
- **PROPOSE** la rémunération ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

#### **5) Questions diverses**

##### **❖ Conseil municipal de décembre, éventuel changement de date ;**

Proposition de changement au jeudi 15 décembre à 20h30, celui-ci est validé.

##### **❖ Conseils municipaux 2017 ;**

- Mercredi 18 janvier ;
- Mercredi 15 février (vacances scolaires) ;
- Mercredi 15 mars ;
- Mercredi 19 avril (vacances scolaires) ;
- Mercredi 17 mai ;
- Mercredi 14 juin ;
- Mercredi 5 juillet.

##### **❖ Election présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017. Elections législatives les 11 et 18 juin 2017.**

Proposition de demander aux habitants de la commune de participer à la tenue des bureaux de vote.

##### **❖ Vœux du Maire 2017.**

Programmés le samedi 7 janvier 2017 à 11h dans la salle de motricité de l'école des Salamandres.

Accueil des nouveaux habitants, la municipalité propose de les inviter un peu avant 11h afin de les rencontrer.

Rencontre conviviale entre les bénévoles de la communes et les employés communaux sera programmée en janvier 2017.

#### **Tour de table :**

Mme PELLETIER : Sainte Barbe organisée par les pompiers le même jour que le trail. Qui peut y aller ?

*Non, un message sera envoyé pour excuser les membres du conseil.*

Mme SACHET : repas des anciens fixé au 12 mars 2017.

Broyage : beaucoup d'habitants sont intéressées pour en bénéficier.

*Etude au sein de la Commission urbanisme et environnement pour une date.*

Les informations communales et de la part des associations ne vont pas toujours jusqu'aux différents lieudits de la commune.

*L'information sera relayée aux partenaires concernés.*

Mme SAULDUBOIS : voiture accidentée place de l'église. Fiat punto. (Accident mercredi dernier),

*Nous allons contacter la gendarmerie.*

M. BARAIZE : Que fait-on de l'ancien véhicule communal ?

*La commission propose de le vendre aux enchères et d'en avvertir la population communale. Un prix de départ sera établi par la commission et validé en Conseil municipal.*

M. ABELARD : logo sur ce camion ?

*En cours d'élaboration au sein de la commission vie locale et proximité.*

M. LEPAGE : sentiers de randonnées : les travaux sur la Boucle Nord vont commencer. Point à régler avec un propriétaire. L'Association des randonneurs est associée à la démarche. Clôture à faire à un endroit pour sécuriser le sentier des animaux des exploitations agricoles.

Mme CHAUDET : bulletin : annonce pour distribution de bulletins et flyers à coordonner. Essayer de dématérialiser les envois.

Projet du CCAS et de la Commission vie locale et proximité d'inviter les seniors de la commune à manger ponctuellement et notamment lors du repas de Noël à la cantine.

*Projet toujours à l'étude.*

Panneaux affichage bibliothèque ?

*Vu en commission, le compte-rendu sera prochainement envoyé.*

**Date prochain conseil** : Jeudi 15 décembre 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

16/11/2016	2016-32	Finances – Convention de gestion et annexe financière
16/11/2016	2016-33	Ressources humaines – désignation du coordonnateur communal
16/11/2016	2016-34	Ressources humaines – recrutement de l'agent recenseur

M. ABELARD		M. BARAIZE	
Mme CHAUDET		Mme DANIEL	
M. DEMOIS		M. GILLES	
Mme HUET		M. LANDEAU-TROTTIER	
M. LAURENT-BERTHONNEAU	Donne pouvoir à Mme Sandra PELLETIER	M. LE HIR	Donne pouvoir à Madame Cécile HUET
M. LEPAGE		Mme PELLETIER	

Mme SACHET		Mme SAULDUBOIS	
------------	--	----------------	--